

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-144 du 3 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 27 octobre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. MEGRET, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DHAMEC, J. MAURER, J. PALISSE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DHOUAILLY, M. POUILLAUDE, J. BONNAY, J.L. DESCAMPS, R. VANCAENEGHEM, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, A.M. LECAT.

Objet : Casernement de gendarmerie à Bapaume - Cession du terrain à l'euro symbolique au profit de la société HLM Habitat Hauts-de-France.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le projet de regroupement sur un même site des brigades territoriales de gendarmerie de Bertincourt et de Bapaume.

Monsieur le Président indique que cette opération s'inscrit dans un montage juridique prévu par le décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires.

Monsieur le Président rappelle les termes des délibérations 2017-043 du 11 avril 2017 et 2017-113 du 26 septembre 2017 validant le principe de construction d'un nouveau casernement de gendarmerie pour la brigade territoriale de Bapaume permettant de regrouper les effectifs des deux brigades actuelles présentes à Bapaume et à Bertincourt, de la délibération 2018-160 du 17 décembre 2018 modifiant le nom de l'opérateur en charge de la réalisation de cette opération en fléchant le choix de la Société Anonyme d'HLM Habitat Hauts de France, de la délibération 2019-022 du 7 mars 2019 approuvant le principe de cession de l'assiette de terrain nécessaire à la reconstruction du casernement de gendarmerie de Bapaume au profit de l'organisme HLM Habitat Hauts de France à l'€uro symbolique.

Monsieur le Président donne lecture de l'avis 2020-080V0940 rendu par le Service Local du Domaine en date du 04 septembre 2020 qui estime la valeur vénale du terrain d'assiette nécessaire à la construction du casernement de gendarmerie de Bapaume sur une assiette de 9 500 m² pour une valeur de 95 000€ HT, soit une valeur de 10 € HT/m².

Monsieur le Président souligne l'importance de ce projet pour rappelant le rôle essentiel joué par la communauté de brigades de Bapaume qui intervient sur les deux tiers du territoire communautaire en termes de sécurité ainsi que la compétence de l'intercommunalité en la matière en rappelant son intervention au titre de la reconstruction du casernement de la brigade territoriale de Croisilles avec l'opérateur public HLM Pas de Calais Habitat.

Monsieur le Président propose de confirmer la cession au profit de la société Habitats Hauts-de-France, d'un terrain d'une contenance de 9 500 m² situé sur les emprises de la ZA du Moulin à Bapaume, pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité de 61 voix pour, 1 voix contre (M. G. BOURY) et 1 abstention (M. J.P. WISSOCQ) :


- de confirmer l'intérêt et l'importance pour le territoire communautaire de favoriser l'implantation d'un nouveau casernement de gendarmerie regroupant les brigades territoriales de Bapaume et de Bertincourt ;
- d'approuver la cession à l'€uro symbolique au profit de la Société Anonyme d'HLM Habitats Hauts-de-France, d'un terrain d'une contenance de 9 500 m² situé sur les emprises de la Zone d'Activités du Moulin à Bapaume ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier ;
- de prévoir les différentes écritures nécessaires à l'enregistrement de cette cession et de l'opération d'ordre traduisant la subvention d'investissement accordée à la société anonyme d'HLM Hauts de France dans le cadre des budgets de l'intercommunalité ;
- de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître BRETTE, Notaire à Bapaume.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture.*

Le Président

Jean-Jacques COTTEL


Le Président

Jean-Jacques COTTEL


2020-144 du 03/11/2020

*Casernement Gendarmerie Bapaume –
Cession du terrain*